

pour l'assuré qui n'offre pas de bonnes garanties de vie et pour celui qui abandonne son assurance, et moins élevé pour le bon assuré qui continue la lutte jusqu'au bout.

Ce système augmente le montant des sommes placées dans la compagnie sans nuire à l'homme en général. A l'expiration de la période fixée pour le partage, le détenteur de police persistant reçoit un dividende suffisamment fort pour le compenser de sa renonciation à un petit dividende chaque année. On ne peut pas établir de parallèle entre le dividende annuel augmenté de ses intérêts et le dividende différé d'une autre compagnie. En premier lieu, de petits dividendes annuels ne sont jamais augmentés par l'intérêt, mais sont ordinairement dépensés, sans que celui qui les reçoit sache comment. En second lieu, de problème se présente sous des aspects si multiples, qu'une telle comparaison ne servirait qu'à comparer entre elles des compagnies plutôt qu'à éprouver les mérites du système en discussion. Considérez deux polices d'une même compagnie écrites à la même date, dans les mêmes conditions pour deux personnes du même âge, l'une à dividende annuel et l'autre avec un dividende différé pour une période de vingt ans; le dividende sera-t-il assez fort pour justifier son attente? Les résultats montrent que le système est profitable aus-

si bien pour la compagnie que pour le membre persistant.

Le dividende est faible, trop faible pour que celui qui en profite considère qu'il vaille la peine de l'économiser. Qu'il le reçoive en argent ou qu'il l'applique à la réduction de sa prime (ce qui est la même chose), dix-neuf fois sur vingt il dépense juste autant — économise juste autant de moins que ce ne serait le cas avec un dividende différé. Il n'en a pas retiré de profit matériel. Il a payé sa prime en entier la première année, la deuxième année; il aurait pu en faire autant les années suivantes. Il conviendra du fait dans vingt ans. Il admettra alors qu'il aurait pu laisser ces sommes s'accumuler pendant vingt ans. Il ne sait pas où elles sont passées, il n'y a rien pour les représenter. Il se serait mieux trouvé, dix-neuf fois sur vingt, d'être resté inactif, ne gagnant rien, mais accumulant. S'il avait laissé ses dividendes entre les mains de la compagnie, ces sommes se seraient augmentées de leurs intérêts composés ainsi que des versements abandonnés par ceux qui cessent leurs paiements, et il aurait le plus sûr placement au monde et le plus profitable pour de petites économies. Cet homme aurait une somme d'argent beaucoup plus forte que le montant de tous ses dividendes annuels — une somme assez forte pour lui profiter matériellement, et au moment le

plus propice — peut-être quand il serait arrivé à un âge moyen, alors que l'expérience et le jugement le mettraient à même de la placer au mieux; peut-être quand il serait arrivé à un âge plus avancé, pour le sauver du pire de tous les sorts, une vieillesse pauvre et dépendant des autres.

Les problèmes qui déterminent les accumulations de surplus ne peuvent pas être résolus dans une seule année. Il est impossible de dire combien une certaine police a rapporté dans l'espace de douze mois. Si l'on prend une période d'un certain nombre d'années, une distribution équitable de surplus peut être faite d'après ce qu'une police rapporte réellement.

Mais, en somme, la principale question pour l'assuré, c'est la sécurité, la certitude d'un paiement ultérieur. Chaque jour on écrit des polices dont les bénéficiaires recevront le dernier paiement de la compagnie dans cent ans ou plus. Aucune compagnie n'a encore atteint le taux maximum de mortalité. Le total de fonds détenus par les compagnies d'assurance sur la vie augmente chaque année. Je ne crois pas que les biens immobiliers aient rapporté autant en général que des bons et obligations bien choisis, des actions et des hypothèques; aussi ces derniers placements sont préférés par les compagnies.

(A suivre).

## Patronnez la Compagnie de votre Pays.

Pourquoi envoyer votre argent à l'étranger? Edifiez des Institutions au pays et assurez-vous à

# THE CANADIAN RAILWAY ACCIDENT INSURANCE CO.

Ottawa, Canada.

CAPITAL AUTORISE . . . . . \$500.000

CAPITAL SOUSCRIT . . . . . 200.000

D. MURPHY,  
Président.

JOHN EMO,  
Gérant Général.

J. P. DICKSON,  
Secrétaire-Trésorier.

Emet toutes les Catégories d'Assurance contre les **Accidents, la Maladie, la "Liability", et l'Assurance Collective des Ouvriers**, à des taux aussi bas que le permet la sécurité.

Toutes les Polices sont émises en Français ou en Anglais, comme on le désire. Les Polices de "The Canadian Accident Insurance Company" sont les plus libérales qui soient émises aujourd'hui et contiennent tous les avantages les plus nouveaux et les plus modernes, tels que clauses d'Accumulation, Double Responsabilité, Police cédulée ou à Indemnité Fixe, Honoraires de Chirurgien, etc., et peuvent être émises à des termes de trois ou six mois sans frais supplémentaires. Pour imformations, voyez les agents.

**Bureau de Montréal:**

Bâtisse Banque d'Ottawa, 222, rue St-Jacques.

E. Pinard,                   Caissier.  
T. Hickey  
R. C. Scott                } Agents spéciaux.  
G. H. Bissett  
J. E. Roy,                   Agent Local.

**Bureaux de Québec:**

Frank Glass,

Bâtisse Banque d'Hochelaga.

J. B. Morissette,  
82, rue St-Pierre.

AGENTS DEMANDES DANS TOUS LES DISTRICTS NON REPRESENTES.

ADRESSEZ-VOUS AU GERANT-GENERAL, 58, RUE QUEEN, OTTAWA, ONT.